

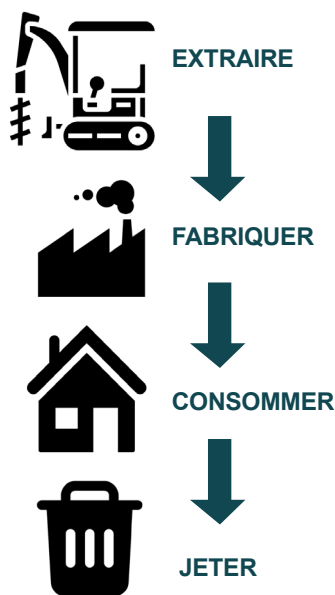
FICHE PRATIQUE N°8 : ÉCONOMIE CIRCULAIRE

OBJECTIFS

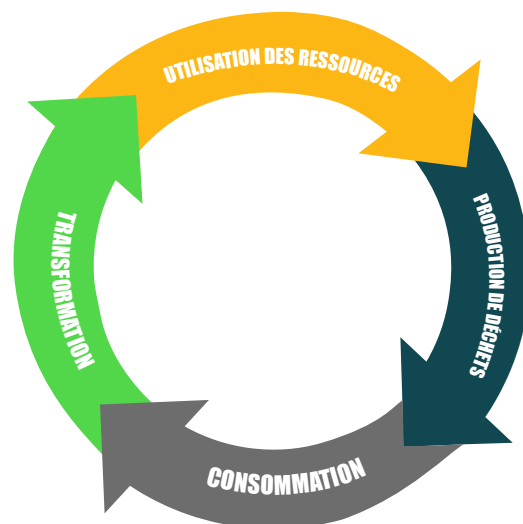
Dans un contexte de raréfaction des ressources et de gestion des déchets de plus en plus prenante, le modèle linéaire consistant à **extraire, produire, consommer et jeter** doit aujourd'hui laisser place à un modèle plus sobre, qui réduit les pertes et le gaspillage, et augmente l'efficacité des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux.

L'économie circulaire permet de **conserver la valeur des ressources**, des produits et des matériaux en circulation. Il s'agit donc autant d'un sujet d'impact que d'opportunité.

ÉCONOMIE LINÉAIRE



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

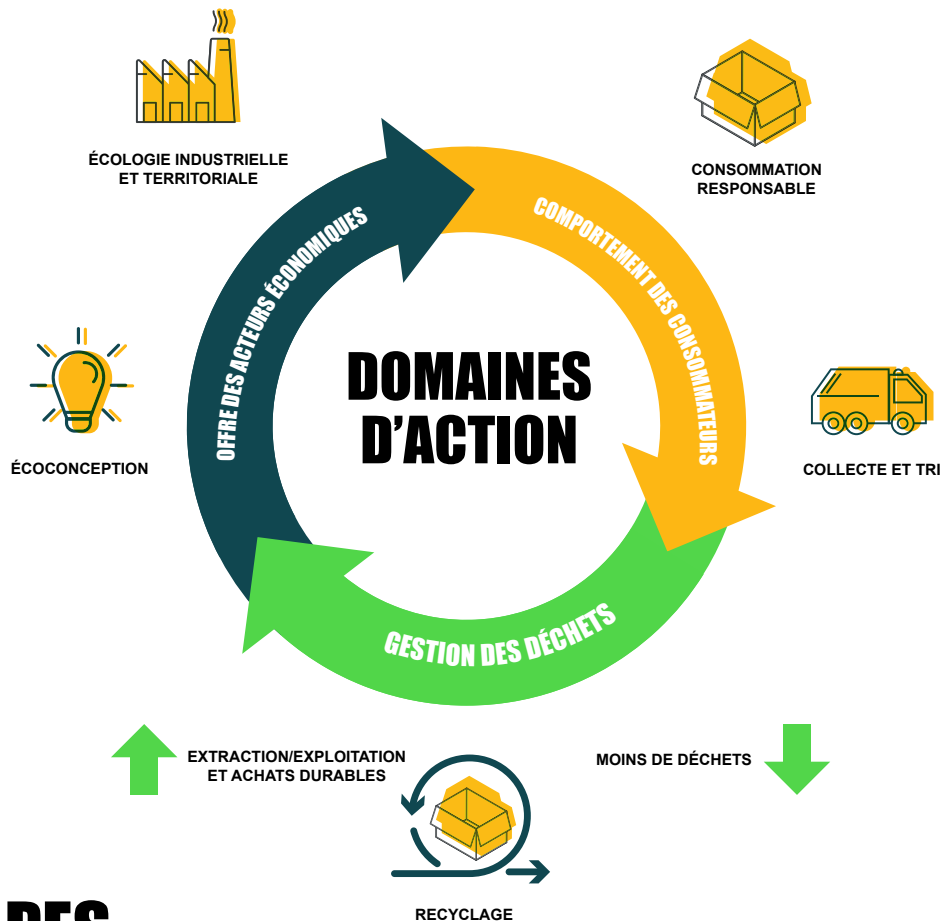


A noter : Le processus de réflexion sur l'économie de la fonctionnalité, qui privilégie l'usage plutôt que la vente du produit vient impacter le modèle d'affaire de l'entreprise et donc adresser la stratégie globale de la gouvernance.

MÉTHODOLOGIE

Elle s'articule autour de 3 domaines d'actions :

- L'offre des acteurs économiques
- La demande et le comportement des consommateurs
- La gestion des déchets



LES ÉTAPES

1. ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES

- Analyser les pratiques de son entreprise et les confronter :
 - à ses obligations réglementaires puis
 - aux bonnes pratiques de son secteur

Notre recommandation : la cartographie des flux et des éventuels procédés de l'entreprise peut être une étape préalable facilitatrice de l'analyse des pratiques.

CADRE LÉGAL

Les diverses préconisations et obligations applicables en la matière sont majoritairement inscrites dans les Codes de l'Environnement et de la Consommation. Voici quelques textes incontournables : la Loi du 17 août 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Loi du 10 février 2020 sur la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, ainsi que la Loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Focus sur les obligations de l'entreprise sur le tri des déchets avec l'Ademe : Obligations réglementaires | Optigede - Ademe.

2. IDENTIFICATION DES AXES PRIORITAIRES

Des analyses autour de votre production de déchets, de la conception de vos produits dans une logique de cycle de vie peuvent vous aider à prioriser vos axes de déploiement.

3. DÉPLOIEMENT DU PLAN D'ACTION DANS LA DURÉE

Notre conseil : Mettez toutes les chances de votre côté, sachez faire appel à des appuis et expertises externes pour vous aiguiller et voir comment aller plus loin et plus vite.

Pour un pilotage au quotidien :

- **Définissez dès le départ des indicateurs pertinents** et optez pour une communication positive, en interne et en externe, sur votre performance
- **Intégrez la gestion de l'économie circulaire** dans les objectifs de vos collaborateurs.

Ensuite, un suivi objectif s'appuyant sur des indicateurs dédiés, sur l'intégration de votre politique achats responsables (cf. fiche 10) et sur l'inscription dans des démarches collaboratives d'écologie industrielles, etc...) seront autant d'atouts pour le déploiement de vos actions.

AIDES & SUBVENTIONS

- BpiFrance, en partenariat avec l'ADEME, a lancé le dispositif Diag Eco-flux ! Des experts référencés peuvent vous accompagner dans cette démarche pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant vos déchets et vos pertes en énergie, matière et eau, grâce à une méthode élaborée avec l'ADEME (sous réserve d'éligibilité)
- De même, il existe un Diag Ecoconception, afin d'améliorer l'impact de vos produits et services : une sensibilisation de vos équipes et la formation d'un référent dans votre entreprise et la réalisation d'une Analyse de Cycle de Vie permettra d'identifier et de chiffrer vos leviers d'action.
- Des Appels à projets sont également ouverts auprès de l'ADEME.
- Vous pouvez également contacter les acteurs de votre filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) si vous êtes concernés par ce dispositif (ecologie.gouv.fr : Decryptons Filières REP).

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les défis de la transition écologique : Économie circulaire - Agence de la transition écologique (ademe.fr)
- Fiche du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires : économie circulaire (ecologie.gouv.fr)
- Loi AGEC : Document_LoiAntiGaspillage_2020.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Pour comprendre l'application pratique de certains concepts notamment l'économie circulaire) : les guides de la CCI (Économie circulaire | CCI - Chambre de commerce et d'industrie)
- Restez informés auprès de l'INEC (Institut National de l'Économie Circulaire) : Toute l'actualité sur l'économie circulaire (economiecirculaire.org) à événements et appels à projet.